



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville du 20 décembre 2018 à 19h45 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                    |                |
|--------------------|----------------|
| - Daniel Dumontier | - Serge Brault |
| - Mario Dufour     | - David Dumont |
| - Marthe Tardif    | -              |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 20 DÉCEMBRE 2018

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Achat d'équipement de marquage de chaussée
3. Comptes à payer
  - a) Programme TECQ (2014-2018)
  - b) Transport Alain Grégoire (5 044.86\$)
  - c) Clean Water Works Inc. (6 898.50\$)
  - d) Constructions R.D.J. inc. (9 037.04\$)
  - e) Inter Clôtures Structura (19 706.20\$)
4. Constructions F.J.L. inc. : Répartition de la facture numéro 001068
5. Contrat d'entretien du chalet des loisirs et des chambres des joueurs du dek hockey
6. Sécurité civile: Demande d'aide financière volet 1
7. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
8. Levée de l'assemblée

#### 2018-12-465 Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution #2018-12-465 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

#### 2018-12-466 Travaux publics: Achat d'équipement de marquage de chaussée

#### Résolution #2018-12-466 : Travaux publics: Achat d'équipement de marquage de chaussée

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville procède annuellement à des travaux de marquage de chaussée pour ses rues, stationnements et piste cyclables;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont donnés à des compagnies privées;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts dans le passé par la MRC des jardins de Napierville v1a un appel d'offres pour l'ensemble de ses municipalités qui désirent faire effectuer ce type de travaux;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'il y avait beaucoup de problèmes avec le plus bas soumissionnaire mandaté par la MRC et que depuis quelques années, la municipalité de Napierville s'occupait de mandater elle-même un entrepreneur privé;

CONSIDÉRANT QUE ce type de travaux représentent des coûts annuels d'environ 10 000\$ si ceux-ci sont tous effectués, cependant il y a toujours des complications sur les échéances qui ne sont pas respectées ou encore qu'une partie des travaux n'est pas effectuée;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été réalisées pour faire l'achat d'un équipement qui pour effectuer le marquage de la chaussée selon les besoins de la municipalité en fonction d'un horaire qu'elle aura elle-même décidé;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Équipements Stinsons inc. a transmise une proposition pour l'achat d'une machine pour le marquage de chaussée modèle LL-V3900 standard au coût total de 12 814.36\$ plus les taxes incluant les pièces de remplacement.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder à l'achat d'un équipement pour le marquage de chaussée au montant total de 12 814.36\$ plus taxes incluant les pièces de remplacement.

ADOPTÉE

### Comptes à payer

2018-12-467  
Comptes à  
payer:  
Programme  
TECQ (2014-  
2018)

### Comptes à payer

#### Résolution #2018-12-467 : Comptes à payer: Programme TECQ (2014-2018)

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer les factures du programme TECQ (2014-2018) au montant total de 13 694.85\$ suivant liste soumise à cet effet.

<u>Fournisseur</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Montant</u>	<u># facture</u>
Le Groupe LML	Contrôle des matériaux pour les travaux sur le boul. Poissant	12 354.06\$	083765
Les Services exp inc.	Honoraires pour les travaux d'installation d'une pompe de distribution à l'usine de filtration	-4 360.25\$	468275CR
Les Services exp inc.	Honoraires pour les travaux d'installation d'une pompe de distribution à l'usine de filtration	5 701.04\$	471453

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces travaux et services s'inscrivent dans les priorités soumises dans le cadre du programme TECQ (2014-2018).

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 422 les montants requis aux fins de ces travaux.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2018-12-468**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Transport Alain**  
**Grégoire**

**Résolution #2018-12-468 : Comptes à payer: Transport Alain Grégoire**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Transport Alain Grégoire inc.* au montant de 5 044.86\$ représentant la location de pelle et l'achat de pierre pour divers travaux de voirie et d'entretien du réseau d'aqueduc suivant la facture numéro 301731.

ADOPTÉE

**2018-12-469**  
**Comptes à**  
**payer: Clean**  
**Water Works**  
**Inc.**

**Résolution #2018-12-469 : Comptes à payer: Clean Water Works Inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Clean Water Works inc.* au montant de 6 898.50\$ représentant le gainage de deux services sanitaire sur le réseau soit le 477 rue St-Alexandre et le 468 rue St-Jacques suivant la facture numéro J017058.

ADOPTÉE

**2018-12-470**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Constructions**  
**R.D.J. inc.**

**Résolution #2018-12-470 : Comptes à payer: Constructions R.D.J. inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Constructions R.D.J. inc.* au montant de 9 037.04\$ représentant la paiement de la retenue finale pour les travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville suivant la facture numéro F-4691.

Il est également résolu d'approprier à même les surplus non autrement appropriés les montants requis aux fins de ces achats et travaux.

ADOPTÉE

**2018-12-471**  
**Comptes à**  
**payer: Inter**  
**Clôtures**  
**Structura**

**Résolution #2018-12-471 : Comptes à payer: Inter Clôtures Structura**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de Inter Clôtures Structura au montant de 19 706.20\$ représentant l'achat et l'installation d'une clôture pour le sentier pédestre reliant les rues Dr Aumont, Place Montbleau et rue Forget suivant la facture numéro 18642.

ADOPTÉE

**2018-12-472**  
**Constructions**  
**F.J.L. inc. :**  
**Répartition de la**  
**facture numéro**  
**001068**

**Résolution #2018-12-472 : Constructions F.J.L. inc. : Répartition de la facture numéro 001068**

CONSIDÉRANT QUE le 1<sup>er</sup> novembre 2018 une résolution portant le numéro 2018-11-395 a été adoptée autorisant le paiement de la facture numéro 001068 à même le règlement d'emprunt numéro 422 ainsi que les surplus non-autrement appropriés.

CONSIDÉRANT QU'il ne nous était pas possible à cette date de définir les montants imputés au règlement d'emprunt et au surplus non-autrement appropriés.

CONSIDÉRANT QUE la facture ci-dessus mentionnée a été payée à même le fonds d'administration afin que le fournisseur ne soit pénalisé.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QU'un montant de 13 113,17\$ soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 422 afin de rembourser le fonds d'administration relativement au paiement de la facture de Constructions F.J.L. inc. portant le numéro 001068;

Il est par le fait même résolu que la différence, soit un montant de 57 704.63\$ soit pris à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE

**2018-12-473**  
**Contrat**  
**d'entretien du**  
**chalet des loisirs**  
**et des chambres**  
**des joueurs du**  
**dek hockey**

**Résolution #2018-12-473 : Contrat d'entretien du chalet des loisirs et des chambres des joueurs du dek hockey**

CONSIDÉRANT QUE des soumissions pour l'entretien du chalet des loisirs et des chambres des joueurs du Dek hockey ont été demandées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance desdites soumissions;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'octroyer le contrat pour l'entretien du chalet des loisirs et des chambres des joueurs du Dek hockey à la compagnie Solutions Solu-Net pour l'année 2019 pour un montant approximatif de 5 395\$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu d'autoriser madame Julie Archambault, Directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir entre les deux parties.

ADOPTÉE

**2018-12-474**  
**Sécurité civile:**  
**Demande d'aide**  
**financière volet**  
**1**

**Résolution #2018-12-474 : Sécurité civile: Demande d'aide financière volet 1**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QUE la municipalité présente une demande d'Aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$ dans le cadre du volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 6 000\$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

QUE la municipalité autorise madame Julie Archambault, Directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

### Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

### Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Intervention de : Aucune assistance.

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

---

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

### 2018-12-475 Levée de l'assemblée

### Résolution #2018-12-475 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 19h53.

ADOPTÉE

---

CHANTALE PELLETIER  
MAIRESSE

---

JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE